

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 8 (1899)
Heft: 28

Artikel: Une curiosité : textuelle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-522915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint
• • • Samstags

Abonnement:

Für die Schweiz:
3 Monate Fr. 2.—
6 Monate „ 3.—
12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:
3 Monate Fr. 3.—
6 Monate „ 4.50
12 Monate „ 7.50
Vereins-Mitglieder
erhalten das Blatt
gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1spaltige
Millimeterzeile oder
deren Raum. — Bei
Wiederholungen
entsprechend Rabatt.
Vereins-Mitglieder
bezahlen 3 1/2 Cts.
netto per Milli-
meterzeile
oder deren
Raum.

Paraissant
• • • le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse:
3 mois Fr. 2.—
6 mois „ 3.—
12 mois „ 5.—

Pour l'étranger:
3 mois Fr. 3.—
6 mois „ 4.50
12 mois „ 7.50

Les Sociétaires
reçoivent l'organe
gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-
ligne ou son espace.
Rabais en cas de ré-
pétition de la même
annonce.

Les Sociétaires
payent 3 1/2 Cts.
net par Milli-
mètre-ligne
ou son
espace.

Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins8. Jahrgang | 8^{me} AnnéeOrgane et Propriété de la
Société suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

Herr Frid. Fassbind, Hotel Waldstätterhof,
Brunnen 240

Extrait du procès-verbal
des
Séances du Conseil d'administration
des
16 et 17 juin 1899
au Kursaal d'Interlaken.

Nous portons ci-dessous à la connaissance
des sociétaires les délibérations du Conseil
d'administration qui présentent de l'intérêt pour
eux, en dehors des objets traités dans l'assem-
blée générale.

Livre-réclame. M. le chef de bureau *Amsler*
présente un rapport détaillé sur le résultat
financier de la 2^{me} édition des *Hôtels de la*
Suisse. Les comptes bouclent par fr. 70,746 de
dépendances contre fr. 68,030 de recettes. Le dé-
couvert a été comblé par une avance de
2000 fr. de la caisse de la société, avance
qui pourrait peut-être se rembourser lors d'une
3^{me} édition comme c'a été le cas pour la
2^{me} édition par rapport au déficit de la pre-
mière. Le débit de l'ouvrage a suivi une
marche satisfaisante, et il serait urgent de
voir s'il n'y aurait pas lieu d'entreprendre une
3^{me} édition pour l'année 1901. Les demandes
toujours nombreuses et des centaines d'attesta-
tions élogieuses démontrent que ce livre est
devenu pour le touriste le plus édatant de son
utilité, c'est que non seulement des particuliers
ont tenté à diverses reprises d'en faire des imi-
tations, mais aussi que la Société internationale
des maîtres d'hôtel a décidé d'établir la liste
des sociétaires sur le modèle de notre
ouvrage.

En vue d'éditions futures, M. *Amsler* pro-
pose les innovations suivantes:

1^{re} Introduction de la taxe proportionnelle
pour les annonces, c'est-à-dire l'établissement
d'une échelle d'après laquelle les prix sont cal-
culés suivant le nombre de lins, comme c'est
le cas depuis des années pour les cotations
des membres de la Société.

2^{de} N'admettre dorénavant que les établisse-
ments appartenant à des sociétaires.

3^{de} N'admettre par principe aucun établisse-
ment dont le prix minimum de pension est
inférieur à fr. 5.

A la suite d'une discussion très serrée, on
décide de transmettre ces idées au Comité avec
mission de les examiner sérieusement et de
faire des propositions au Conseil d'administra-
tion par voie de circulaire.

**Proposition concernant la mise en régie de
l'assurance.** Cette proposition, qui émane de
M. *Weber* de Genève, est liquidée par la motion
du Comité demandant de ne pas y donner suite
pour le moment, une mise en régie entraînant
un risque trop considérable et impliquant une
organisation trop compliquée et trop vaste.

Election du Comité. M. *J. Döpfner* propose
de réélire par acclamation le comité actuel pour
une nouvelle période, avec remerciements pour
les bons services rendus.

M. le président *Tschumi* déclare que, les
collègues lucernois ayant rempli leur charge
pendant 7 ans et le Comité se trouvant consi-
dérablement déchargé par suite de la nomina-
tion du chef du Bureau central comme secré-
taire du Comité, il y aurait mauvaise grâce à

refuser une réélection qui les honore tous; il
l'accepte donc avec reconnaissance et se déclare
prêt, ainsi que les autres membres du Comité,
à conserver ses fonctions pour une nouvelle
période. L'Assemblée exprime ses meilleurs
remerciements au Comité pour son dévouement.

Total des membres. M. le chef de bureau
Amsler rapporte que son dernier voyage en
Valais a valu à la Société l'adhésion de 30
nouveaux membres avec environ 3000 lins. Il
existe en Suisse encore environ 2500 hôtels
d'étrangers, ayant tous plus de 50 lins, qui ne
font pas partie de la Société; sur ce nombre,
75 à peu près appartiennent aux cantons de
Berne et de Vaud; il vaut donc la peine de
rechercher personnellement les hôteliers de ces
deux cantons qui se tiennent encore à l'écart.
Cette proposition est admise sans opposition.

Assurance. Le Comité a reçu plusieurs
offres de compagnies d'assurance contre le vol,
l'incendie, le chômage. M. *Tschumi* propose
de procéder pour ces demandes comme on l'a
fait lors de l'introduction de l'assurance contre
la responsabilité civile, c'est-à-dire d'ouvrir un
concours et de s'efforcer autant que possible
de conclure les diverses espèces d'assurances
auprès d'une seule et même compagnie. Ren-
voyé au Comité pour action conforme.

Pétition concernant la responsabilité civile.
Le président annonce que la réponse du Conseil
fédéral à la pétition de 1897, demandant une
restriction de la responsabilité civile est par-
venue au Comité, et qu'elle porte que le Con-
seil fédéral prendra en considération cette pro-
position lors de la discussion de la loi sur
l'unification du droit.

Loi sur les denrées alimentaires. Il est donné
lecture d'une pétition des marchands de comestibles
de Zurich par laquelle ceux-ci demandent
à la Société des hôteliers de se joindre à eux
pour obtenir que les comestibles tels que le
poisson, la volaille, etc., ne tombent pas sous
le coup de la loi sur les denrées alimentaires.
M. *Wegenstein* motive et appuie la pétition; il
critique en outre l'absence d'une instance su-
périeure de recours et le fait qu'en ce qui
concerne la loi elle-même, on est obligé d'aller
un peu à l'aveuglette, parce qu'on ignore les dis-
positions exécutives. Il est d'avis que la Société
devrait faire des démarches, pour éviter des
méprises en ce qui concerne les comestibles.
De plus, le contrôle devrait être exercé par des
praticiens. M. *Wegenstein* désire que M. *Rudli*,
en sa qualité de conseiller national, porte son
attention sur ces points. Le président prie M.
Wegenstein de rédiger, de concert avec M.
Zimmerli à Lucerne, une pétition à ce sujet.

L'Asile chrétien des somnoliers à Zurich a
présenté une demande de subvention financière
à l'appui de ses efforts philanthropiques. M.
Döpfner rapporte qu'une demande analogue a
été soumise à l'Association internationale, et
qu'il résulte des informations prises que la
direction de l'asile a laissé à désirer pendant
un certain temps, mais que dès lors il s'est
produit une amélioration. Il propose une sub-
vention unique de fr. 250: l'Assemblée se
déclare d'accord.

Pour terminer, M. le chef de bureau *Amsler*
annonce que plusieurs membres ont exprimé
le désir de voir les *Discussions sur les questions*
du jour en matière de tourisme, rédigées par M.
Ed. Guyer-Freuler pour le livre-réclame, tirées
à part et mises à la disposition des sociétaires
pour être distribuées aux étrangers ou dépo-
sées dans les chambres d'hôtel. M. *Berner*
appuie cette proposition, ainsi que M. *Döpfner*.
M. *Tschumi* ne s'y oppose pas, si les frais ne
sont pas trop élevés. M. *Amsler* répond qu'on
pourrait commencer par s'informer auprès des
sociétaires, pour être fixé sur le montant de
l'édition et établir ensuite un devis exact. Il

va sans dire qu'avant tout, M. Guyer devrait
être consulté à ce sujet. La proposition est
adoptée dans ce sens.

A propos du fameux „Guide pour étrangers“.

Nos lecteurs se souviendront sans doute
qu'il y a quelques mois, lors de l'apparition des
épreuves du „Guide pour étrangers“, paraissant
à Berne, nous avons émis l'affirmation que les
éditeurs auraient de la peine à fournir le bor-
dère de commande d'annonce pour chaque
hôtel dont le nom y est inséré. La „Lettre
ouverte“ publiée dans notre dernier numéro
prouve combien notre assertion était fondée;
voici, comme suite, trois nouvelles lettres qui
nous sont parvenues.

B. . . le 1^{er} juillet 1899.

Monsieur le rédacteur,
En lisant l'„Hôtel-Revue“ de la semaine dernière,
mon attention a été attirée tout spécialement sur
la „lettre ouverte“, cela parce que je suis un de
ceux qui désireraient exprimer ici leur indignation
au sujet d'un truc aussi insolent.
Plein de satisfaction et de bonne humeur, je
revenais de l'assemblée générale, et chemin faisant,
comme plus d'un de Messieurs mes collègues sans
doute, je m'occupais à penser à ce qui avait bien
pu se passer chez moi en mon absence. J'eus le
plaisir de trouver toutes choses en bon ordre. Je
parlais d'Interlaken et de ce que nous y avions vu
pendant notre séjour, puis je me mis à parcourir
la correspondance arrivée pendant mon absence.

La première chose sur laquelle je tombais fut
un reçu postal de 8 fr. pour une annonce dans le
„Guide pour étrangers“, annonce que je n'avais point
commandée; puis deux autres quittances pour un
journal allemand et un livre anglais, pour lesquels
je n'avais pas davantage donné d'ordre d'insertion.
Le tout étant payé, il n'y a pas à réclamer; mais
je me permettais cependant de demander s'il n'y a
aucun moyen de se protéger contre ces libérations
d'annonces? Si la poudre insecticide servait à quelque
chose, j'aurais pu m'épargner bien des ennuis.

Il ne se passe pas de mois que nous n'ayons
à nous plaindre de l'une ou de l'autre de ces feuilles
parasites, et pourquoi cela? Parce qu'en pareil cas,
nous sommes toujours trop modestes, je dirais même
trop désunis pour pouvoir leur opposer une barrière.
C'est pourquoi je prie MM. mes collègues de se
souvenir une fois de plus de la devise: „L'union
fait la force“, car ici comme ailleurs, l'effort individuel
est impuissant.

M. . . le 3 Juillet 1899.

Rédaction de l'„Hôtel-Revue“, Bâle,
J'ai fait à propos du „Guide pour étrangers“ la
même expérience que l'auteur de la lettre ouverte
publiée dans votre dernier numéro. Comme lui, je
n'ai pas commandé d'annonce, et j'ai refusé en
conséquence le remboursement postal de 8 fr.
En vérité, les procédés de ces éditeurs rappellent
ceux des pirates.

H. . . le 3 juillet 1899.

Rédaction de l'„Hôtel-Revue“, Bâle,
Je vous informe par la présente que j'ai eu
avec le „Guide pour voyageurs“ exactement la même
aventure que celle rapportée dans votre lettre ou-
verte du No. 26.

Nous venons de recevoir une circulaire envoyée
aux hôtels par les éditeurs du „Guide“. On y
dit entre autres que la rédaction de l'„Hôtel-
Revue“ n'a pas le courage de prendre la res-
ponsabilité de ses attaques contre le „Guide“,
et qu'elle se retranche derrière des communi-
cations anonymes et des lettres *fictives*; qu'ainsi
par exemple la lettre ouverte parue dans le
dernier numéro *n'existe pas en réalité*.

Nous répondons à cela que nous prenons
la responsabilité pleine et entière tant de la
lettre ouverte sus-mentionnée, que des trois
lettres reproduites ci-dessus, et que nous nous
gardons bien de faire à la maison Segessenn-
gasse & Cie. le plaisir de lui en nommer les
auteurs. Si elle est si persuadée que cela de la
non-existence de ces lettres, pourquoi ne pas
porter plainte contre nous pour insinuation de
faits reconnus faux? C'est parce que ces lettres
existent qu'elles nous donnent le droit d'accuser
de mensonge et de procédés déloyaux les édi-
teurs du „guide“.

UNE CURIOSITÉ
(textuelle).

Liangollen, JUL 5- 1899

PRESSANT ET URGENT

L'œuvre est à mettre sous presse immédiatement
Monsieur,
Après de nos lettres, récentes, nous avons
l'honneur de vous faire connaître, que notre grand
suit des manuels, comprenant „Hotels of the World“
(les Hôtels du Monde) C'est la plus grande cir-
culation de tout le monde, se mettre sous presse de
suite.

Si vous ne pouvez pas, cette année même,
prendre un espace assez grande, nous avons le
plaisir de vous offrir une annonce de deux lignes,
(tres fortes) comme l'enchâssant ci-joint, dans
tous les manuels, au prix spécial de £ 22/- (fr. 55).

Un moyen de faire la réclame si bon marché, et
si remarquable, n'est pas à trouver, et nous sommes
assurés qu'un command pour essayer, vous persua-
deront le premier fois, que nous vous pouvons rendre
service.

Avez vous le bouté T. V. P. de faire le ne-
cessaire avec l'enveloppe sous ce pli, et de le renvoyer
chez nous le plus vite que convenable; parce que
nous sommes déjà en retard.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre consi-
dération la plus distinguée.

Darlington & Co.

Rien à ajouter, à moins que vous ayez
55 frs. à jeter par la fenêtre; dans ce cas en-
voyez-les sans retard à Liangollen. Red.

Protest.

(Korresp.)

Herr Hoyer, der beliebte Präsident des
internat. Vereins der Gasthofbesitzer, hat an
den letzten Generalversammlung in Como auf
einen Artikel aufmerksam gemacht, welcher in
der „Kölnischen Zeitung“ erschien und für die
deutsche, aber auch für die schweizerische Gast-
hofindustrie geradezu beleidigend ist. Mit Recht
hat Herr Hoyer diese taktlosen Angriffe zurück-
gewiesen, allein diese, mehr moralische Zurück-
weisung, genügt nicht. Die Erfahrung mit dem
„New-York Herald“ hat uns den Weg gezeigt,
den wir zu gehen haben. Nur an der materi-
ellen Stelle sind diese Zeitungsmonarchen ver-
wundbar; diese Stelle können gerade wir am
allerbesten treffen, allerdings nur mit Erfolg,
wenn wir gehörig zusammenhalten. Unsere
Parole sollte deshalb heissen: Weg mit der
„Kölnischen Zeitung“, in Zukunft weder Abon-
nements noch Insertionen; es giebt genug andere
deutsche Zeitungen, welche die deutschen Rei-
senden ebenso befriedigen wie die „Kölnische“.

Wenn sie z. B. behauptet, dass man den Engländern
zuliebe, die eigentlich wenig Geld ins Land
bringen, auf gewisse Abgeschnacktheiten Old
England's eingehen, so kann darauf erwiedert
werden, dass es in erster Linie den Engländern
zu verdanken ist, dass wir heute auf dem
ganzen Kontinent Muster-Hotels besitzen; denn
Old England hat das Reisen eingeführt und
zwar lange bevor der Deutsche seine heimat-
lichen Grenzen überschritt. Heute reisen mehr
Deutsche als Engländer — wenigstens im
deutschen Reich und der Schweiz — aber seit
wie lange? Vor zwanzig Jahren noch bildeten
die Engländer weit mehr als die Hälfte der
Reisenden sämtlicher Nationen und ich glaube,
wenn es möglich wäre, eine genaue Statistik der
reisenden Völker überhaupt aufzustellen, sie
auch heute noch die Majorität bilden würden.
Die „Kölnische“ wird mit ihren Angriffen auf's
Ausland und speziell auf England nächsten
langweilen.

Dass dem Korrespondenten der „Kölnischen“
in seinem eigenen Vaterland gekochte Gurken
serviert wurden, ist allerdings schrecklich; hat
er nicht untersucht, ob sie nicht vielleicht ge-
füllt waren? *Concombre farcie* ist ein sehr
leckeres Gericht und wird vom Verfasser dieser
Zeilen, der auch etwas vom Kochen versteht,